



Date de convocation : 12 décembre 2018  
Date d'affichage : 12 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre,

À 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

**Présents :** Mmes – MM FABRE Paul, ALLEGRE Henri, ARAMAND Françoise, AUBOIS Pierre, BARNOUIN Monique, BRABANT Jean-Marc, BRETTE Romain, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECKER Marie, DECUIGNIERES Jacques, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GENTY Guy, GRELET Béatrice, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RAOUX Françoise, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SABATER Nicole, SERRA Catherine, TCHOBDRENOVITCH Robert et VITALE Bernadette.

**Procurations de :** Mmes – MM ALLEGRE Sandrine à RAOUX Françoise, AMOURDEDIEU-OLLIER Claudine à DE SABRAN PONTEVES Géraud, BESTAGNO Michel à RUFFINATTI Michel, COUTON Géraldine à DUMONTIER Rose-Marie, DELAYE Jean-Claude à PEREZ Fernand, DERANQUE Roger à ARAMAND Françoise, FERETTI Alain à D'AMATO Jacqueline, et LAROCHE Franck à RICHAUD Joëlle.

**Absents et excusés :** Mmes – MM GIRAUDON Josiane, LOVISOLO Jean-François, NEGREL Stéphanie et RISBOURG Grégory

Madame Bernadette Vitale est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2018-094**  
**Tourisme - Approbation du Schéma de Développement Touristique**

Rapporteur Géraud de Sabran-Pontevès

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cotelub,

Vu le schéma de développement touristique 2012 – 2017,

Considérant qu'une phase de diagnostic et d'évaluation du précédent schéma a eu lieu en 2017,

Considérant la phase de concertation qui s'est déroulée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour la réalisation du schéma de développement touristique 2019-2021,

Considérant qu'il y a lieu désormais d'approuver le schéma ainsi que les axes et actions prioritaires qui ont été dégagés et qui sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcer le positionnement de territoire authentique et qualité et développer un tourisme durable
  - Coordonner les démarches de qualité et de classement ;
    - ✓ Action 1 : Informer et accompagner les professionnels vers une démarche qualité.
    - ✓ Action 2 : Miser sur l'e-tourisme et les nouvelles technologies.
  - Encourager et accompagner les démarches de professionnalisation ;
    - ✓ Action 1 : Accompagner les professionnels pour une animation numérique du territoire.
    - ✓ Action 2 : Animer le réseau local des partenaires ...

- Encourager le tourisme durable ;
  - ✓ Action 1 : Faire des acteurs Luberon Côte Sud des ambassadeurs du territoire dans un esprit de tourisme durable.
  - ✓ Action 2 : Souhaiter la bienvenue.
- Axe 2 : Structurer l'offre touristique et les activités ;
  - Construire la mise en tourisme des activités de pleine nature ;
    - ✓ Action 1 Pérenniser l'offre de randonnée pédestre et favoriser l'itinérance ;
  - Mettre en tourisme les patrimoines du territoire ;
    - ✓ Action 1 : Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel.
    - ✓ Action 2 : Proposer des visites des métiers et savoir-faire.
    - ✓ Action 3 : Valoriser les produits du territoire et le commerce de proximité.
  - Organiser et soutenir l'offre d'animations : faire vivre le territoire au fil des saisons afin d'inciter les visiteurs à venir tout au long de l'année ;
    - ✓ Action 1 : Structurer et Communiquer sur une offre territoriale.
    - ✓ Action 2 : dynamiser le plan marketing pour cibler la communication et la promotion touristique (Luberon CôtéSud).
    - ✓ Action 3 : Renforcer le site internet de l'OT dans son rôle de vitrine du territoire.
  - Construire la mise en tourisme des activités de pleine nature ;
    - ✓ Action 1 : Aménagement de projets phares : Etang de la Bonde (1er temps) Les 7 Lacs (2ème temps)
  - Adapter l'offre et l'information touristique pour les rendre accessible à tous types de visiteurs ;
    - ✓ Action 1 : continuer le travail engagé sur la signalétique.
- Axe 3 : Organiser, développer et promouvoir le territoire touristique
  - Action transversale :
    - ✓ Nouvelle ambition pour l'OT (évolution des statuts en EPIC/Perception de la taxe de séjour/Commercialisation d'offre packagée.../communication numérique Smart Destination.
  - Définir l'organisation du tourisme sur le territoire : Harmoniser les compétences entre les acteurs et réorganiser les accueils touristiques pour gagner en efficacité et optimiser les ressources.
    - ✓ Action 1 : Travail en partenariat avec les territoires limitrophes.
  - Evaluer l'impact économique du tourisme sur le territoire.
    - ✓ Action 1 : Optimiser le financement du tourisme par le tourisme : augmenter la perception de la taxe de séjour.
    - ✓ Action 2 : Evaluer annuellement l'économie du tourisme,
  - Optimiser la promotion de la destination

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver le schéma de développement touristique tel que présenté ci-dessus et joint à la présente
- de valider les priorités telles que définies par axes et les actions en découlant
- de préciser que ces actions serviront de base à la future convention avec l'office de tourisme

Le Conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le schéma de développement touristique tel que présenté ci-dessus et joint à la présente
- **de valider** les priorités telles que définies par axes et les actions en découlant
- **de préciser** que ces actions serviront de base à la future convention avec l'office de tourisme

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Le Président  
Paul FABRE  
p/o Guy Genty  
1<sup>er</sup> Vice-président

